

"Bourse aux Vélos"

Règlement

Organisateur

- UCPV - Union Cycliste Le Puy en Velay

Accueil, date et lieu

- Premier Samedi d'Octobre, chaque année
- Centre Pierre Cardinal, Le Puy en Velay, Haute – Loire

Manifestation de type "Dépôt / Vente"

➤ Les objectifs

- Organiser ponctuellement, entre particuliers, la vente et l'achat de matériel et accessoires destinés à la pratique du vélo.
- Favoriser les transactions entre les personnes, par des prix négociés
- Apporter conseils et avis aux personnes
- Favoriser les échanges entre les personnes, pratiquants cyclistes
- Apporter une animation sur le territoire de l'agglomération du Puy en Velay
- Dégager un bénéfice permettant de contribuer au financement de l'activité cycliste des jeunes de l'UCPV

➤ Les modalités

○ **Le vendeur**

- Présente à l'organisateur le matériel à vendre
- Seuls des équipements et matériels propres et en bon état d'utilisation ou de fonctionnement sont acceptés
- Il négocie avec l'organisateur le prix de vente

○ **L'organisateur**

- Reçoit du vendeur, le matériel à vendre et négocie avec lui le prix de vente
- Expose le matériel à vendre et organise la vente en apportant aide et conseil aux acheteurs potentiels
- Organise un atelier de mécanique pour éventuellement effectuer quelques réglages élémentaires (hors réparations) du matériel acquis par l'acheteur
- Remet le matériel acquis à l'acheteur et encaisse son paiement
- Reverse le montant au vendeur, diminué du montant de la commission prévue (10% du prix de vente)
- L'organisateur se réserve le droit de refuser du matériel qu'il estime ne pas pouvoir être exposé et mis en vente

○ **Litiges (état du matériel, vice caché, ...)**

- Le vendeur garde l'entière responsabilité du matériel mis en vente par l'intermédiaire de l'organisateur
- L'organisateur se réserve le droit de communiquer les coordonnées du vendeur à l'acheteur.
- En cas de litige portant sur la qualité du matériel, décelée après la transaction "vente-achat", l'acheteur devra s'adresser directement au vendeur.

➤ Les horaires, le fonctionnement

○ **De 9 h à 12 h = Dépôt du matériel à vendre**

- La salle d'exposition est interdite au public. Aucune visite, ni observation, ni réservation, ni transaction ne peuvent avoir lieu.
- Le matériel à vendre est présenté par le vendeur à l'organisateur
- Après un bref examen du matériel, un prix de vente est négocié en commun accord entre le vendeur et l'organisateur.
- Le prix de vente comprend le montant à reverser au vendeur et la commission revenant à l'organisateur (10%)
- Le matériel est enregistré (Nom & Prénom et Téléphone du vendeur, prix de vente, numéro de vente), étiqueté et présenté en rayon par l'organisateur

○ **De 13 h 30 à 16 h = Vente / Achat du matériel**

- La salle d'exposition est ouverte au public, l'acheteur y circule librement
- L'organisateur apporte avis et conseils à l'acheteur
- L'organisateur tient un stand mécanique pouvant permettre des réglages élémentaires (hors réparations) sur le matériel vélo (position, petit entretien, ...)
- Une fois le matériel retenu, l'acheteur se présente à la caisse tenue en sortie de salle par l'organisateur
- Sur présentation de l'étiquette du matériel, la vente est enregistrée par l'organisateur
- Le montant de la vente est réglé par l'acheteur à l'organisateur

○ **De 16 h à 17 h = Récupération des produits de la vente et du matériel invendu**

- Le vendeur se présente à la caisse.
- Si le matériel a été vendu, l'organisateur lui règle (par chèque ou en espèces) le montant lui revenant, soit le prix de vente diminué de la marge de 10% prévue revenant à l'organisateur.
- Si le matériel n'a pas été vendu, le vendeur le récupère.

Le dépôt, la vente et l'achat du matériel valent acceptation du présent règlement par le vendeur et l'acheteur.